

Les chiffres rouges en parenthèses carrés renvoient aux notes en bas de page

## Les liens énonciatifs : tentative d'une nouvelle typologie

### 1. Introduction

La théorie scandinave de la polyphonie linguistique (la ScaPoLine) est une théorie sémantique dans la mesure où son objet est le sens des énoncés. C'est une théorie qui prend son point de départ dans les travaux de Ducrot (1984: inspiré par Bakhtine 1970) et qui par la suite a été élaborée par Nølke (surtout Nølke 1994) et tout dernièrement au sein du projet scandinave *Polyphonie linguistique et polyphonie littéraire* (Nølke & Olsen 2000b). Cette théorie se base sur l'observation fondamentale faite par Ducrot selon laquelle le sens d'un énoncé peut être conçu comme un discours cristallisé. Pour rendre compte du sens d'un énoncé tel que

(1) Cette table n'est pas ronde

il faut accepter la présence de deux points de vue (pdv):

(1') pdv1 'cette table est ronde'  
pdv2 'pdv1 est injustifié'

Quelqu'un pense ou aurait pu penser ou dire que la table est ronde ; c'est là le premier pdv. Le locuteur, responsable de l'énoncé, s'oppose à ce premier pdv en exprimant, à l'aide de la négation syntaxique, que celui-ci est injustifié. Nous sommes alors en présence de deux points de vue contradictoires. Et pour comprendre l'énoncé il faut identifier les deux.

Dans la structure polyphonique que l'on peut établir pour chaque phrase, il y a différentes instructions qui serviront à l'interprétation de son énoncé. Dans la structure polyphonique de *Cette table n'est pas ronde*, il y a, comme nous l'avons vu, l'instruction donnée par la négation *ne pas*, disant qu'il faut chercher deux pdv. De plus, il y a l'instruction signalant que le second pdv est celui du locuteur. En d'autres termes, le locuteur est *responsable* du second pdv. Il n'y a pourtant pas d'instruction précise en ce qui concerne la responsabilité du premier pdv. Et en ce sens, il existe " un trou dans la structure polyphonique "[1] de cette phrase. Cependant, il y a une instruction disant que le locuteur est *non-responsable* du premier pdv. La négation syntaxique nous signale même la nature de cette non-responsabilité: le locuteur marque un lien de *réfutation* par rapport à ce premier pdv.

Ce sont ces *liens énonciatifs* qui constitueront l'objet d'étude de la présente contribution. Dans un premier temps, je parcourrai brièvement leur histoire à partir de Ducrot et al. 1980 jusqu'à Nølke & Olsen 2000b et Fløttum 2000c. Ensuite, je proposerai une voie possible pour parvenir à une nouvelle classification ou typologie des différents liens. Pour finir, je présenterai quelques arguments pour la prise en compte des liens énonciatifs dans la recherche d'une cohérence textuelle polyphonique.

### 2. Petit historique des liens énonciatifs

Dans le chapitre " Texte et énonciation " de l'ouvrage *Les mots du discours* (Ducrot et al. 1980), Ducrot présente la perspective polyphonique selon laquelle on peut voir dans un énoncé " une sorte de dialogue cristallisé " (ibid. : 50 ; dans ce cas précis, cette vue est présentée par rapport à un énoncé négatif). En donnant différents exemples corroborant cette perspective prometteuse " qui s'ouvre dès qu'on considère le sens comme une représentation de l'énonciation " (ibid. : 56), Ducrot utilise des termes comme " responsabilité " et " accord " pour caractériser le lien s'établissant entre le locuteur et les voix des différents énonciateurs présents. Cette approche nouvelle est nettement élaborée dans son " Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation ", dernier chapitre du livre *Le dire et le dit* (Ducrot 1984). La responsabilité globale est attribuée au locuteur d'un énoncé (ibid. : 230), mais celui-ci peut mettre en scène différents énonciateurs, qui expriment " leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles " (ibid. : 204). Ducrot affirme que la

position du locuteur " peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs (...), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il *ne s'assimile pas* à eux " (ibid. : 205 ; c'est moi qui mets en italiques). C'est là à mon avis une présentation qui suggère une bipartition des liens en *assimilation* et *non-assimilation*.

Par la suite, cette bipartition est développée, notamment dans l'analyse entreprise de l'énoncé " Certes, il fait beau, mais j'ai mal aux pieds ". La description faite ici (basée sur des études communes faites par Anscombe et Ducrot) introduit deux énonciateurs successifs, E1 et E2, " qui argumentent dans des sens opposés, le locuteur *s'assimilant* à E2 et assimilant son allocutaire à E1. Bien que le locuteur se déclare *d'accord* avec le fait allégué par E1 [" il fait beau "], il *se distancie* cependant de E1: il reconnaît qu'il fait beau, mais *ne l'asserte pas à son propre compte*" (ibid. : 229-230 ; c'est moi qui mets en italiques). Nous voyons ici des indications qui pourraient ressembler à une tripartition: *assimilation - accord - distanciation*. Ducrot n'entreprend pourtant pas une formalisation systématique de ces liens, ni d'une bipartition ni d'une tripartition. Cependant, il pourrait sembler qu'il préconise une bipartition en assimilation et distanciation. C'est qu'il continue sa description de ce qu'il appelle " acte de concession " en affirmant qu'on y fait entendre un énonciateur " dont on se distancie (tout en lui donnant, dans le cas au moins des concessions introduites par *certes*, une certaine forme d'accord) " (ibid. :230). L'expression " une certaine forme d'accord " signale simplement qu'il peut y avoir différents types de distanciation (ou de *non-responsabilité*, qui sera le terme que nous utilisons au sein de la ScaPoLine).

L'introduction à la notion de polyphonie entreprise par Nølke 1989 constitue une présentation assez fidèle à l'esquisse faite par Ducrot 1984, quoi que Nølke insiste davantage sur l'ancrage de la polyphonie dans la forme linguistique. Ainsi, la notion d'*énonciateur* (voir Ducrot ce volume) est introduite dans cette version, notion de laquelle Nølke se dissociera plus tard (voir par exemple Nølke 1994). Dans cette présentation de 1989, Nølke caractérise les liens, au nombre de trois, qui peuvent se réaliser entre les énonciateurs (qui sont responsables des pdv exprimés), d'une part, et les individus discursifs, dont surtout le locuteur, d'autre part, de la façon suivante (Nølke 1989: 16 ; ma traduction):

- 1) Un individu discursif, Di, peut se lier à un pdv (Di s'identifie avec l'énonciateur du pdv).
- 2) Un individu discursif, Di, peut accepter un pdv.
- 3) Un individu discursif, Di, peut se dissocier d'un pdv (Di désapprouve l'énonciateur du pdv).

Nølke souligne que l'ensemble des relations ou liens se réalisant entre les individus discursifs et les énonciateurs constituent une partie centrale du sens de l'énoncé. C'est là une affirmation que je retiendrai pour la discussion entreprise ici.

Dans son ouvrage fondamental de 1994, Nølke élabore davantage l'ancrage linguistique de la notion de polyphonie de sorte que l'on peut parler d'une véritable théorie de la polyphonie linguistique. A ce stade, la notion d'énonciateur a disparu (voir l'explication de Nølke 1994: 148-149), mais la tripartition des liens qui peuvent se réaliser entre le locuteur et les pdv évoqués par lui subsistent (voir Nølke 1994 : 150-151) :

- 1) Le lien de *responsabilité*, où le locuteur se présente comme l'origine du pdv en question ; il s'associe à ce pdv.
- 2) Le lien d'*accord*, où le locuteur accorde un pdv en ce sens qu'il accepte de le considérer comme vrai ou justifié jusqu'à nouvel ordre, tout en se présentant comme non-responsable du pdv en question.
- 3) Le lien de *non responsabilité*, où le locuteur se présente comme non responsable du pdv en question ; il se dissocie de ce pdv.

Cette tripartition a beaucoup inspiré mes propres études portant sur la polyphonie, notamment celles où j'ai essayé d'étendre et d'appliquer la théorie de la polyphonie au niveau textuel (Fløttum 1997 et 1999a, b). Comme l'a fait Nølke, j'ai insisté sur l'importance de déterminer ces liens pour l'interprétation d'un énoncé isolé, mais j'ai aussi signalé l'importance de ces liens pour l'interprétation d'un texte consistant en plusieurs énoncés. A mon avis, c'est là un facteur tout à fait décisif pour la cohérence du texte.

Au sein de notre projet scandinave *Polyphonie linguistique et polyphonie littéraire*, où Nølke poursuit son élaboration de la théorie (à l'heure actuelle sous le nom de la ScaPoLine, voir l'introduction ci-dessus), la discussion sur la définition et la caractérisation des liens énonciatifs continue. Dans le numéro II de nos *Documents de travail*, je souligne la nécessité de " préciser *les liens* qui se réalisent entre point de vue et être discursif " (Fløttum 2000c : 25). Les trois catégories de responsabilité, d'accord et de non-responsabilité ne me semblent pas tout à fait satisfaisantes pour tous les cas où nous avons besoin de préciser de tels liens, dans des textes authentiques en général et dans des textes littéraires en particulier[2]. C'est surtout le lien de non-responsabilité (ou de dissociation) qui m'a semblé trop général pour capter tous les différents types de

dissociation qui peuvent s'établir entre le locuteur et un pdv. Il y a par exemple une grande différence entre la non-responsabilité signalée par une négation syntaxique et celle qui est signalée par une expression mise entre guillemets (cf les *îlots textuels*, voir plus bas et Fløttum 2000c : 25-26). En me basant sur des exemples d'expressions guillemetées du *Temps retrouvé* de Marcel Proust, il m'a semblé approprié de parler de non-responsabilité à des degrés différents, des dissociations plus ou moins fortes. Nølke (communication personnelle) avait suggéré que, le problème tenant au fait que la perspective des guillemets est le signe, la dissociation peut porter aussi bien sur la forme que sur le contenu.

Dans ce même numéro II des *Documents de travail*, Nølke & Olsen (2000b) présentent la première version de la ScaPoLine. Dans cette version, *les liens* (en tant que troisième élément fondamental de la structure polyphonique, à côté des *points de vue* (pdv) et des *être discursifs* (ê-d)) sont introduits d'une manière nouvelle. La tripartition est abandonnée au profit d'une bipartition entre les *liens de responsabilité* et les *liens de non-responsabilité*. C'est là une classification que je considère comme plus appropriée que celle de la tripartition. D'une part, le lien d'accord a tendance à devenir un fourre-tout, et d'autre part, les constructions qui semblent se prêter à une telle analyse de lien d'accord (par exemples les constructions concessives) ne sont qu'une forme particulière de non-responsabilité. Quoique la typologie change, la caractéristique générale de ces liens reste la même:

" Le propre des liens est de préciser la position des divers ê-d par rapport aux jugements contenus dans les pdv présentés dans l'énoncé. " (Nølke & Olsen 2000b : 58).

Il est également intéressant de pouvoir constater que le lien de responsabilité est caractérisé comme " de loin le plus important pour l'analyse polyphonique. En effet, il [le lien de responsabilité] fait partie des principes généraux qui gouvernent le processus d'interprétation de se poser pour chaque pdv la question: qui en est responsable ." (ibid. :58). Tout en consentant à cette qualification du lien de responsabilité, je dirai que le lien de non-responsabilité est également très important pour l'analyse, surtout dans la mesure où celle-ci constitue la base de la phase interprétative, et tout particulièrement pour le niveau du texte et la cohérence textuelle polyphonique (voir Fløttum 2000b, 2000d et en préparation)[3].

Pour ce qui est du lien de non-responsabilité, Nølke & Olsen proposent de dresser une liste, non exhaustive, contenant des sous-types comme *accord*, *désaccord*, *neutre*, *réfutation*, *faire semblant d'accepter*. A mon avis, ces sous-types ne semblent pas tous clairement fondés sur des critères linguistiques précis. Voilà la raison pour laquelle je voudrais proposer une nouvelle manière de classer les différents sous-type du lien de non responsabilité.

Il faudra ajouter que les liens de non-responsabilité semblent particulièrement importants pour le niveau de la *configuration polyphonique* et donc pour le niveau textuel (voir note 1). C'est peut-être là une raison de la difficulté de proposer des définitions strictement linguistiques pour ces liens.

### 3. Tentative d'une nouvelle typologie des liens énonciatifs

Une fois qu'on accepte la bipartition entre lien de responsabilité et lien de non-responsabilité comme la division primordiale, une tâche évidente est d'élaborer ce dernier en sous-types tout en insistant sur leur ancrage dans la forme linguistique. C'est que le lien de responsabilité est une (et première) tandis que le lien de non-responsabilité peut se réaliser sous différentes nuances sémantiques. Dans ce qui suit, j'opte pour une sous-classification qui se base sur des critères *sémantiques* (aussi bien sémantico-pragmatiques que sémantico-logiques) et *discursifs*. [4]

Cette classification prend comme son premier point de départ les études qui sont déjà faites dans le domaine de la polyphonie linguistique. Ces études démontrent très clairement que les *connecteurs* sont primordiaux pour repérer les pdv et ainsi déterminer la structure polyphonique d'un énoncé donné. Comme les connecteurs sont des éléments normalement pris en charge par le locuteur, Nølke & Olsen (à paraître) proposent une règle générale selon laquelle les connecteurs d'un texte sont la responsabilité du locuteur. Celui-ci " montre ", au moyens des connecteurs, " les relations qu'il désire établir ou préciser entre les segments textuels ".

Ainsi, si l'on a la construction p C q et que le locuteur est responsable du connecteur C, ce même connecteur indique aussi, normalement, la relation qu'il entretient avec les segment p et q. Voici un exemple avec le connecteur *enfin*, dans une structure p C q :

(2) (p) Le restaurant est ouvert ; (C) *enfin* (q) je n'ai pas faim.

Dans cette structure, non seulement le connecteur *enfin* (C) marque que le locuteur prend la responsabilité de q et non de p, mais il marque aussi une relation de *reformulation* ou de *réinterprétation* par rapport à p. [5]

Étant donné cette place centrale des connecteurs dans l'analyse polyphonique, il me semble tout à fait naturel que l'on s'efforce de décrire leur rôle dans la détermination des liens énonciatifs. Nous savons que les connecteurs ont fait l'objet de nombreuses études ces vingt à trente dernières années (bien des noms doivent être mentionnés dans ce contexte, notamment Anscombre, Ducrot, Nølke, Rossari et Roulet (avec tout le reste de l'équipe de l'école de Genève)). Roulet et son équipe ont réuni une grande partie de ces connaissances dans leur développement d'un modèle pour l'analyse de l'organisation du discours. Quoique différents à bien des égards, ce modèle a un principe primordial en commun avec la théorie linguistique de la polyphonie: tous deux se basent sur une conception *hiérarchique* du discours. La polyphonie linguistique est hiérarchique en ce sens que c'est le locuteur qui gère la présentation des pdv dans un énoncé donné ; c'est lui qui domine à l'aide de son pdv qui est superordonné par rapport aux autres. Ducrot l'a exprimé en ces termes:

" Certes, du point de vue empirique, l'énonciation est l'oeuvre d'un seul sujet parlant, mais l'image qu'en donne l'énoncé est celle d'un échange, d'un dialogue, ou encore d'une hiérarchie de paroles. " (Ducrot 1984: 198).

Le modèle de Genève[6] se base sur une conception hiérarchique du discours comme étant constitué de différents niveaux: échange, intervention et acte ; de plus, il y a une distinction entre constituants *principaux* et constituants *subordonnés*.

Dans la dernière version du modèle (Roulet 1999a et 1999b) se trouve une forme d'organisation appelée *relationnelle*, qui " traite des relations argumentatives, reformulatives, etc. entre les constituants du discours et des informations d'origines textuelle ou situationnelle " (Roulet 1999a: 34). Cette forme d'organisation est étroitement liée à la structure hiérarchique et au rôle des connecteurs. Pour la problématique qui nous intéresse ici, ce sont les relations dites *interactives*, concernant les constituants de l'intervention, qui sont particulièrement intéressantes. Ces relations sont rangées dans différentes classes selon les connecteurs qui les marquent:

connecteurs *argumentatifs*, contre-argumentatifs, *reformulatifs* et de *topicalisation*. Ces connecteurs ont en commun une propriété: celle de marquer une *relation* (d'argument, de contre-argument, etc.), même s'ils se distinguent les uns des autres par des instructions plus spécifiques (voir Roulet 1999a: 77).

Il faudrait pourtant se rappeler, comme le fait Roulet, que les connecteurs ne relient pas toujours des constituants explicites du discours. Berrendonner (1983) a démontré que les connecteurs (comme les anaphores) peuvent aussi bien relier à une information non explicite, c'est-à-dire enchaîner sur des informations ayant leur source dans la mémoire discursive (dans l'environnement cognitif immédiat ou dans des connaissances encyclopédiques) ou dans la situation de communication.

Ce qui est particulièrement intéressant ici est le fait que dans le marquage de relation, il y a aussi généralement un trait portant sur la *hiérarchisation*. Ainsi, le connecteur contre-argumentatif *mais* marque le constituant principal (Cp) tandis que le connecteur contre-argumentatif *bien que* marque le constituant subordonné (Cs) à l'intérieur d'une intervention.[7]

Voici la classification qu'entreprend Roulet (1999a: 77):[8]

## CONNECTEURS DE RELATIONS INTERACTIVES

### CONTRE- ARGUMENTATIFS

*marquant Cp:*

mais

pourtant

### REFORMULATIFS

en fait

de fait

### TOPICALISATION

quant à

en ce qui concerne

**ARGUMENTATIFS**

	néanmoins	enfin
		finalement
<i>marquant Cs:</i>	cependant	en somme
parce que	quand même	somme toute
puisque		de toute façon
car	marquant Cp:	(de toute manière)
en effet	bien que	en fin de compte
même	quoique	après tout
d'ailleurs		en tout cas
<i>marquant Cp:</i>		
donc		
alors		
par conséquent		

Il est vrai que tous ces connecteurs se caractérisent par des instructions bien plus fines, qui ne sont pas intégrées dans cette classification et qui pourraient modifier ce schéma par rapport à la perspective polyphonique (voir par exemples différentes études de Ducrot et Anscombe, des études présentées dans la revue *Cahiers de linguistique française* de Genève ainsi que les études de Nølke & Olsen 2000a et à paraître respectivement sur *donc* et *puisque*). Les connecteurs énumérés par Roulet ne sont peut-être pas tous des indices clairs de polyphonie non plus. Cependant, pour une première tentative de caractérisation des liens énonciatifs, notamment ceux qui relèvent de la catégorie de *non-responsabilité*, il me semble que la classification du modèle de Genève pourra nous servir.

En me basant sur la conception hiérarchique du discours (voir ci-dessus), je pourrais émettre comme hypothèse que le locuteur de l'énoncé prend la responsabilité du constituant signalé comme principal (Cp), dans l'énoncé en question, tandis qu'il ne prend pas la responsabilité du constituant signalé comme subordonné (Cs), quoiqu'il ait pu le faire antérieurement ou qu'il puisse le faire ultérieurement.

Afin de proposer une notation simple, j'utilise une flèche ascendante (8) pour indiquer un lien de *responsabilité* et une flèche descendante (9) pour marquer un lien de *non-responsabilité*. Ainsi, un connecteur marqué par une flèche ascendante, comme dans *mais*<sup>8</sup>, devra être interprété de la façon suivante: dans l'énoncé où apparaît *mais*, le segment qu'il introduit est la responsabilité du locuteur de l'énoncé, tandis que l'autre segment, auquel le premier est lié par le connecteur, n'est pas de la responsabilité du locuteur. Par contre, un connecteur marqué par une flèche descendante, comme dans *bien que* [9], devra être interprété de la façon suivante: dans l'énoncé où apparaît *bien que*, le segment qu'il introduit n'est pas de la responsabilité du locuteur de l'énoncé, tandis que l'autre segment, auquel le premier est lié par le connecteur, relève de la responsabilité du locuteur (voir le schéma à la fin de cette partie).

Voilà pour les critères *sémantico-pragmatiques* qui pourraient contribuer à une sous-classification des liens de non-responsabilité. Mon deuxième point de départ sera des critères plutôt *sémantico-logiques*. Pour caractériser les liens de non-responsabilité, il faudra également prendre en considération des expressions épistémiques (qui commentent le contenu propositionnel sur l'axe du vrai au faux[9]) : des constructions comme *il est certain/possible/impossible que, il semble/paraît*

que et des adverbes comme *peut-être*, *probablement*, etc. Ce sont là aussi des marques de polyphonie. Dans une phrase comme la suivante,

- (3) C'est *peut-être* la meilleure solution,  
 (3') pdv1'c'est la meilleure solution' (p)  
 pdv2'peut-être p'

le locuteur ne prend pas la responsabilité du pdv1 (le contenu p: *c'est la meilleure solution*). Par contre, il prend la responsabilité du pdv2: 'peut-être p'. [10] Par l'adverbe *peut-être*, le locuteur marque une attitude incertaine à l'égard de la vérité du contenu p.

Dans ce groupe d'expressions liées par le critère sémantico-logique pourrait également être située la négation syntaxique. Si nous reprenons l'exemple,

- (1) Cette table n'est pas ronde,

la négation nous donne d'abord l'instruction selon laquelle il faut rechercher deux pdv:

- (1') pdv1'cette table est ronde'  
 pdv2'pdv1est injustifié'

Ensuite elle nous donne l'instruction selon laquelle le locuteur est responsable du pdv2 et non-responsable du pdv1. Ce lien de non-responsabilité se situe sur l'axe du vrai au faux, plus précisément à la toute extrémité du côté du faux. Dans la théorie de la polyphonie linguistique, nous nous servons du terme de *réfutation* pour caractériser ce lien. A l'intérieur de cette sous-classe, je suis prête à accorder une place particulière à la négation. La raison en est que la non-responsabilité marquée par la négation syntaxique est d'une nature tout à fait différente de la non-responsabilité marquée par un adverbe tel que *peut-être*. La négation est en effet un exemple de *polyphonie externe* tandis que la modalisation réalisée par *peut-être* est ou peut être un exemple de *polyphonie interne*. [11]

Les deux sous-classes mentionnées ci-dessus ne doivent pas être considérées comme les seules qui puissent contribuer à une caractérisation plus précise des liens énonciatifs. Les expressions énumérées à l'intérieur de chaque classe ne représentent évidemment pas des listes exhaustives non plus. Mes propositions ne représentent qu'une tentative de progresser un tant soit peu dans l'élaboration de la théorie de la polyphonie linguistique. Avant de récapituler cette partie, je voudrais proposer une dernière sous-classe, concernant le *discours représenté*.

Le discours représenté (ou rapporté), par ses formes directe, indirecte et libre, constitue un phénomène langagier caractérisé par la présence de plusieurs locuteurs. Il est donc tout indiqué pour une analyse polyphonique. A travers les nombreux travaux déjà entrepris par les membres de notre projet, [12] nous avons également compris que c'est là un domaine d'étude très complexe. Avec ma collègue Coco Norén, je travaille sur une description polyphonique du fonctionnement des guillemets (Fløttum & Norén en préparation), où ma préoccupation première est l'analyse de l'emploi des guillemets dans *Le temps retrouvé* de Marcel Proust. Il s'agit d'une étude des *ilôts textuels*, à savoir la représentation de fragments de discours mis entre guillemets. Le travail n'est pas encore à un stade suffisamment élaboré pour être présenté ici ; je voudrais simplement annoncer que le lien de non-responsabilité mérite une spécification dans ce domaine également.

Pour le moment, je me contente de proposer une sous-classe de lien de non-responsabilité de nature *discursive*, où la non-responsabilité porte sur un fragment de *discours représenté*, qu'il s'agisse de représentation directe ou indirecte, d'énoncés entiers ou de simples fragments. Pour ce qui est de ce dernier type (fragment isolé), l'exemple suivant peut servir d'illustration:

- (4) Paul est parti avec son grand " amour ".

Le locuteur marque une distance ou une non-responsabilité à l'égard du nom *amour* mis entre guillemets: un lien de non-responsabilité *discursif* (signalé par les guillemets). La tâche pour nous sera de voir dans quelle mesure il sera possible de spécifier linguistiquement ce type de lien.

Essayons maintenant de récapituler les considérations entreprises ci-dessus à l'aide d'un schéma incluant les

catégories dont j'ai fait mention.

## INDICATEURS DE LIENS ÉNONCIATIFS

### DE RESPONSABILITÉ (8)

### ET DE NON-RESPONSABILITÉ (9)

SÉMANTICO-PRAG- MATIQUE	<b>argumentatif</b>	ex : parce que <sup>9</sup> /donc <sup>8</sup>
	<b>contre-argumentatif</b>	ex : quoique <sup>9</sup> /mais <sup>8</sup>
	<b>réformatif/interprétatif</b>	ex : enfin <sup>8</sup>
SÉMANTICO-LOGIQUE (ÉPISTÉMIQUE)	<b>non-réfutatif</b>	ex : peut-être <sup>8</sup>
	<b>réfutatif</b>	ex : ne pas <sup>8</sup>
DISCURSIF	<b>non-guillemeté</b>	ex : discours indirect;
	<b>guillemeté</b>	ex : discours direct;  " amour <sup>9</sup> "

(note au schéma[13]). 8 - marque le segment dont le locuteur de l'énoncé est responsable et qui est lié par le connecteur ou l'adverbe en question à un segment de non-responsabilité

9 - marque le segment dont le locuteur de l'énoncé est non-responsable et qui est lié par le connecteur en question à un segment de responsabilité.[14]

#### 4. Le rôle des liens énonciatifs dans la cohérence textuelle

Dans la dernière partie de la présente contribution, je voudrais mettre l'accent sur le rôle des liens énonciatifs dans la cohérence textuelle. Une des raisons de cette préoccupation des liens énonciatifs est en effet une étude que j'ai entreprise sur un texte littéraire (voir Fløttum en préparation). Il s'agit du texte " Le mannequin ", tiré des " Trois visions réfléchies ", de l'oeuvre *Instantanés* d'Alain Robbe-Grillet (1962), texte de fiction, dans la tradition du nouveau roman. C'est un texte qui à première vue semble assez homogène, impersonnel - et non polyphonique. Une caractéristique du texte comme *impersonnel* n'est pourtant pas tout à fait appropriée. Dans ce texte, comme dans tout texte, il y a bien sûr un locuteur. Il s'est également avéré, par une étude plus approfondie, que le texte est polyphonique. Mais l'échange de p.d.v. semble se faire, dans une large mesure, entre le locuteur de l'énoncé et le locuteur textuel (voir note 11).

Pour l'analyse de l'ensemble du texte, notamment pour la recherche d'une éventuelle cohérence polyphonique (voir Fløttum 1997), il devient important de spécifier les différents liens énonciatifs s'y réalisant. J'ai pu justifier une hypothèse selon laquelle la cohérence textuelle polyphonique se dégage dans une large mesure par les liens qu'établit le locuteur avec les différents p.d.v. présentés.

A titre d'illustration, considérons un exemple tiré du début du texte (phrase 7):

- (5) L'anse a, si l'on veut, la forme d'une oreille, ou plutôt de l'ourlet extérieur d'une oreille; mais ce serait une oreille mal faite, trop arrondie et sans lobe, qui aurait ainsi la forme d'une " anse de pot ".

Sans entreprendre une analyse très détaillée, on trouve des instructions permettant de dégager au moins quatre p.d.v.:

pdv 1: l'anse a la forme d'une oreille

pdv 2: (l'anse a la forme) de l'ourlet extérieur d'une oreille

pdv 3: ce serait une oreille mal faite (...)

pdv 4: " anse de pot " n'est pas le bon terme

Dans cet extrait, le locuteur de l'énoncé ne prend pas la responsabilité de pdv 1, indiqué par *si l'on veut*. Il ne prend pas la responsabilité de pdv 2 non plus, signalé par *mais*, qui relie ce pdv 2 à pdv 3. Ce connecteur signale également que le locuteur prend la responsabilité de pdv 3, avec la réservation signalée par les guillemets et exprimée dans pdv 4. Par les guillemets, le locuteur marque une distance à l'égard du terme choisi, " anse de pot " ; ces guillemets lui permettent de ne pas en prendre la responsabilité.

Dans une analyse plus fine, il faudrait faire une différence entre ces divers liens de non-responsabilité. Si l'on tente d'appliquer la classification présentée ci-dessus, on pourrait proposer les liens de non-responsabilité suivants:

- le locuteur entretient un lien de non-responsabilité *sémantico-logique non-réfutatif* par rapport à pdv 1 (signalé par *si l'on veut*),
- le locuteur entretient un lien de non-responsabilité *sémantico-pragmatique contre-argumentatif* par rapport à pdv 2 (signalé par *mais*),
- le locuteur entretient un lien de responsabilité par rapport à pdv 3 (signalé par *mais*), et
- le locuteur entretient un lien de non-responsabilité *discursif guillemeté* par rapport à pdv 4 (signalé par les guillemets).

Comme je l'ai indiqué plus haut, la précision des liens de non-responsabilité semble particulièrement importante pour la *configuration polyphonique* et donc pour l'analyse du texte. Plus particulièrement, ces liens jouent un rôle important dans la cohérence polyphonique (le destinataire s'attend à ce que le texte soit polyphoniquement cohérent). Pour l'interprétation d'un texte dans son ensemble, il faut par exemple distinguer entre les liens réfutatifs et les autres. Un pdv duquel le locuteur se dissocie par un lien de réfutation, me semble-t-il, ne pourra pas avoir de place dans un fil constituant une cohérence textuelle basée sur les pdv du locuteur. C'est que le locuteur ne pourra pas enchaîner sur un pdv réfuté sans causer une rupture de la cohérence polyphonique. Pour les autres liens de non-responsabilité, les choses se présentent différemment. Ce sont là des liens portant sur des pdv dont le locuteur ne prend pas la responsabilité au moment de l'énonciation de l'énoncé en question, mais dont il a pu antérieurement ou pourra ultérieurement prendre la responsabilité (pour une élaboration de ces réflexions, voir Fløttum en préparation).

## Références

- Bakhtine, M. (1970) : *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Traduit par Guy Verret. Lausanne : Ed. L'Age de l'Homme.
- Berrendonner, A. (1983) : Connecteurs pragmatiques et anaphore. *Cahiers de linguistique française* 5, 215-246.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Ducrot, O. (ce volume). Quelques raisons de distinguer " locuteurs " et " énonciateurs ".
- Ducrot, O. *et al.* (1980) : *Les mots du discours*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Fløttum, K. 1997. Cohérence textuelle et polyphonie. Caron, B. (éd.), *Proceedings of the 16th International Congress of Linguists* (Paris 1997). Oxford : Pergamon/Elsevier, Sciences, CD-ROM, Paper no. 0330.
- Fløttum, K. (1999a) : Linguistic polyphony - an introduction and some applications. Dysthe, O. (éd.) *The dialogical perspective and Bakhtin*. University of Bergen : PLF Report 2/99, 100-111.
- Fløttum, K. (1999b) : Polyphonie et typologie textuelle: quelques questions. *Tribune* 9, 81-96
- Fløttum, K. (1999c) : " QUANT À: thématisateur et focalisateur ". C. Guimier (éd.), *La thématisation dans les langues*. Berne : P.Lang (135-149).
- Fløttum, K. (2000a) : Combining linguistic and literary perspectives on polyphony - a methodological challenge. M. Olsen (éd.) (2000a) : 15-30.

- Fløttum, K. (2000b) : La perspective énonciative dans les typologies textuelles. L. Nystrøm (éd.) (2000).
- Fløttum, K. 2000c. Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique - de la phrase au texte. M. Olsen (éd.) (2000b) : 20-31.
- Fløttum, K. (2000d) : De la phrase au texte: un pas en arrière ou une perspective prometteuse pour la linguistique textuelle? (Intervention à la Table ronde " La linguistique textuelle - est-ce une linguistique? " (1998) : A. Englebert et al. (éds), *Actes du XXIIe Congrès international de Linguistique et Philologie romanes*, Sens et fonctions, Tübingen: Max Niemeyer, Vol.VII, 217-222.
- Fløttum, K. (à paraître). A propos de QUANT À et EN CE QUI CONCERNE. C. Schnedecker *et al.* (éds), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, (Colloque Metz 18-20.03.99).
- Fløttum, K. (en préparation). La polyphonie dans une perspective macro- sémantique (colloque mai (2001) : Aarhus).
- Fløttum, K. & Norén, C. (en préparation). Répliques et îlots textuels dans *Le Temps retrouvé* de Marcel Proust.
- Norén, C. (1999) : *Reformulation et conversation. De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles*. Uppsala: Uppsala universitet.
- Norén, C. (2000) : Remarques sur la notion de point de vue. M. Olsen (éd.) 2000b, 33-44.
- Nystrøm, L. (éd) (2000) : *XIV Skandinaviska romanistkongressen*, Acta Universitatis Stockholmiensis, Romanica Stockholmiensia 19. CD-ROM. Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- Nølke, H. (1989) : POLYFONI. En sprogteoretisk indføring. Copenhagen : ARK 48. Handelshøjskolen i København.
- Nølke, H. (1993) : *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé
- Nølke, H. (1994) : *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain : Peeters.
- Nølke, H. (1999) : " La polyphonie : analyses littéraire et linguistique ". *Tribune* 9, 5-19.
- Nølke, H. & Olsen, M. (2000a) : *Donc pour conclure. Polyphonie et style indirect libre: analyses littéraire et linguistique*. L. Nystrøm (éd.) (2000).
- Nølke, H. & Olsen, M. (2000b) : " Polyphonie: théorie et terminologie ". Olsen, M. (éd), (2000b) : 45-171.
- Nølke, H. & Olsen, M. (à paraître). *Puisque: marqueur de polyphonie?, Faits de langue*.
- Olsen, M. (éd), (2000a) : *Polyphonie - linguistique et littéraire*, no.1. Roskilde : RUC(Documents de travail).
- Olsen, M. (éd), (2000b) : *Polyphonie - linguistique et littéraire*, no.2. Roskilde : RUC(Documents de travail).
- Robbe-Grillet, A. (1962) : *Instantanés*. Paris: Minuit.
- Rossari, C. (1994) : *Les opérations de reformulation*. Berne : Peter Lang.
- Roulet, E. (1999a) : *La description de l'organisation du discours. Du dialogue au texte*. Paris : Didier.
- Roulet, E. (1999b) : Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours. H.Nølke & J.-M.Adam, *Approches modulaires: de la langue au discours*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 187-257.
- Therkelsen, R. & Klitgård, E (éds) (1999) : *Detaljen : Tekstanlysen og dens grænser II*. Roskilde : Universitetsforlag.
- Tribune* 9, (1999) : Skriftserie for Romansk Institutt, Universitetet i Bergen (également disponible sur <http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni>)

Pour différentes publications du projet " Polyphonie linguistique et polyphonie littéraire " (NOS-H), voir le site internet <http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni>

#### Notes:

1. Voir Nølke & Olsen à paraître et Nølke & Olsen 2000b : 49-51 pour une description plus élaborée de la *structure polyphonique*, qui nous fournit souvent un sens linguistique sous-déterminé, par rapport à la *configuration polyphonique*, qui est le résultat d'une recherche interprétative et qui peut être considérée comme une structure polyphonique saturée.
2. Il faut dire que ni Ducrot ni Nølke n'ont insisté sur les catégories de responsabilité, d'accord et de non-responsabilité comme des catégories valables pour toute sorte d'analyse.
3. Il ne faudrait pourtant pas oublier qu'il est possible de repérer des pdv de la structure polyphonique qui ne semblent entretenir aucun lien énonciatif avec un être de discours précis. Voir Nølke & Olsen 2000b: 59. Il est également possible d'avoir des pdv pour lesquels les instructions polyphoniques ne peuvent pas indiquer une source. Mais il est tout à fait possible de préciser un lien sans que la source du pdv en question soit identifiée (cf. le lien de réfutation signalé par le locuteur à l'égard

du pdv positif dans la construction avec négation syntaxique).

4. Dans Fløttum 2000c, j'ai indiqué la possibilité d'établir un continuum de liens de non-responsabilité du plus fort au moins fort. Mais à cause des difficultés à le fonder linguistiquement, j'ai abandonné cette tentative d'intégrer les liens en question dans une échelle scalaire.

5. C'est que *enfin* établit ici une relation entre la proposition q et celle qui précède en indiquant que ce qu'il introduit est la reformulation finale de plusieurs choses qui auraient pu être dites dans ce cas précis (pour interpréter cette relation concrète il faudrait inférer des informations en mémoire discursive ; voir la référence à Berrendonner 1983 ci-dessous).

6. Je renvoie à la version développée dans Roulet et al. 1985 aussi bien qu'à celle présentée dans Roulet 1999a et 1999b. Il faut souligner que ce modèle, discursif au sens large, se situe au niveau de la *parole* tandis que la polyphonie linguistique se situe au niveau de la *langue*. Il y a également une différence fondamentale entre la conception de la polyphonie dans ces deux approches (voir Fløttum 2000a). Quoique ces différences existent, les importantes recherches entreprises sur les connecteurs au sein du modèle genevois pourront nous servir dans l'élaboration et la précision des liens énonciatifs.

7. Dans le groupe des connecteurs dits contre-argumentatifs sont étudiés des connecteurs souvent qualifiés de concessifs. Les chercheurs genevois justifient ce choix terminologique dans Roulet et al. 1985: 133.

8. Dans ce schéma, j'entends par Cp *constituant principal* et par Cs *constituant subordonné* ; Roulet utilise les abréviations de Ap et de Ac, respectivement. Ce A correspond au terme *acte*, qui renvoie à une notion spécifique à l'école de Genève que je ne voudrais pas introduire dans ce contexte. Voilà pourquoi j'ai choisi le terme neutre de *constituant*.

Pour ce qui est des connecteurs *reformutatifs*, Roulet n'explique pas le critère de principal versus subordonné. Nous savons pourtant par des études antérieures (dont celles de Rossari, par exemple Rossari 1994) qu'un connecteur reformutatif contient l'instruction d'une subordination rétroactive du constituant précédent (une réinterprétation) et marque donc le constituant principal. En ce qui concerne les connecteurs de topicalisation, je considère la question de hiérarchisation trop complexe pour être traitée ici (Roulet 1999a ne l'explique pas non plus). La fonction typique de *quant à* et *en ce qui concerne* est de marquer le *thème* phrasique ; de plus, ces connecteurs ont un rôle de *focalisateur*. Il faudrait pourtant étudier leur rapport avec la distinction entre Cp et Cs de plus près (pour des études sur *quant à* et *en ce qui concerne*, voir Fløttum 1999c et à paraître).

9. Je suis consciente du fait que la formulation " l'axe du vrai au faux " représente une terminologie qui ne va pas très bien avec la conception non-logique de la théorie de la polyphonie linguistique. Pour le moment, je ne considère pourtant pas cette question comme décisive pour la classification proposée.

10. Cette analyse a déjà été proposée par Nølke 1993.

11. Pour cette distinction, voir Nølke 1994 : 154-155, où il définit la polyphonie interne comme un cas où l'énoncé véhicule un pdv qui est lié au locuteur textuel sans être directement associé au locuteur de l'énoncé (il y a aussi une distinction *polyphonie interne au sens strict* où personne d'autre que le locuteur textuel est associé au pdv en question). *La polyphonie externe* est définie comme le cas où l'énoncé véhicule un pdv qui est lié à un être différent des locuteurs de l'énoncé ou du texte (dans *la polyphonie externe au sens strict*, un pdv est lié à un être discursif dont le locuteur textuel ne fait pas partie).

Le terme de *locuteur textuel* est de Nølke & Olsen 2000b et le terme de *locuteur de l'énoncé* est de moi. Dans son livre de 1994, Nølke utilise respectivement les termes de *locuteur-en-tant-qu'individu* et *locuteur-en-tant-que-tel*, partiellement emprunté à Ducrot 1984, qui utilise *locuteur-en-tant-qu'être-du-monde* et *locuteur-en-tant-que-tel*.

12. Voir Therkelsen & Klitgård (éds) 1999, *Tribune* 9, 1999, Nystrøm (éd.) 2000, Olsen (éd) 2000a, 2000b et Nølke & Olsen à paraître.

13. Comme je l'ai déjà indiqué, il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive des différents sous-types de lien de non-responsabilité. Mon objectif est simplement de faire avancer quelque peu la discussion portant sur la problématique en question. Pour comprendre le schéma, il faut connaître le sémantisme des connecteurs présentés comme exemples: dans *p parce que q* le lien de non-responsabilité est normalement attribué à q, tandis que dans *p mais q*, le lien de non-responsabilité est normalement

attribué à p. C'est ce qui est indiqué respectivement par les flèches descendantes et ascendantes.

14. Pour certaines de ces flèches descendantes (voir les connecteurs *parce que* et *quoique*), il y a une correspondance avec une subordination syntaxique.